



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Epreuves du diplôme national du brevet en langues régionales

Question écrite n° 16042

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse à propos d'un courrier du directeur général de l'enseignement scolaire adressé le 20 novembre 2023 aux recteurs et rectrices d'académie, ayant pour objet le cadre réglementaire de l'usage des langues régionales lors des examens du diplôme national du brevet. Selon ce courrier, « quelle que soit la langue de composition, les sujets et les documents d'accompagnement des sujets ne sont pas traduits en langue régionale et demeurent en français ». Or cette disposition contrevient à celle précisée par la circulaire n° 2017-072 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 12 avril 2017, qui dispose que « dans le cadre du diplôme national du brevet [...] par souci de cohérence pédagogique, les consignes des exercices concernés sont traduites en langue régionale ». Mme la députée rappelle son engagement pour la défense de l'enseignement en langue bretonne à l'origine de son interpellation du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Pap Ndiaye, le 10 janvier 2023 avec quatorze autres de ses collègues députés. Cet engagement est partagé par les collectivités locales bretonnes, au premier chef d'entre elles la région Bretagne. Ainsi, elle souhaiterait que Mme la ministre clarifie les intentions de son ministère, dans un contexte où le président de la République déclarait le 30 octobre dernier à Villers-Cotterêts lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française : « Toutes les langues sont égales du point de vue de la dignité, c'est pourquoi je veux que nos langues régionales soient encore mieux enseignées ».

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16042

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1723

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)